

DEPARTEMENT DES LANDES
(ARCHIVES DEPARTEMENTALES)
Annexe au règlement de réutilisation du 08 novembre 2010 : tarifs

Il est précisé que les tarifs proposés dans le présent document s'entendent TTC

TARIFS DE REPRODUCTION

1. Documents non diffusés sur le site internet des Archives départementales

Les services publics et collectivités sont exonérées en deçà de 20 reproductions.

Photocopie ou tirage d'imprimante (impression d'après fichier numérique existant)

Dans la limite du nombre de copie fixé par le règlement des Archives départementales

0,15 € en format A4 et A3 en noir et blanc (n/b) (tarif réduit 0,10 €)

0,50 € en format A4 et A3 en couleur, sur papier ordinaire (tarif réduit **0,25 €**)

2 € en format A4, n/b ou couleur, sur papier mat (tarif réduit **1 €**)

3 € en format A4, n/b ou couleur, sur papier brillant (tarif réduit **1,50 €**)

4 € en format A3, n/b ou couleur, sur papier mat (tarif réduit **2 €**)

6 € en format A3, n/b ou couleur, sur papier brillant (tarif réduit **3 €**).

Duplication de microfilm (sous réserve, se renseigner auprès du responsable de salle)

8 € pour une longueur de film inférieure ou égale à 1 m
1,5 € par m supplémentaire.

Gravure (cédérom ou autre support)

2 € le cédérom

En cas d'envoi postal : 2,75 € par CD (minimum de perception)

Envoi par courriel : gratuit (dans la limite de 10 vues et si seulement le poids des images le permet)

Prises de vues numériques

De 1 à 100 vues, documents jusqu'au format A3 (numérisation par appareil photographique numérique ou scanner, coût du support de livraison et de l'éventuel envoi postal inclus au-delà de 5 €, minimum de perception) : 3 € la vue.

Au-delà de 100 vues par demande et par mois : les demandeurs sont invités à recourir aux services d'un prestataire privé, qui assurera, aux frais du demandeur, la prise de vue aux Archives départementales, selon les conditions fixées par l'établissement.

2. Documents diffusés sur le site internet des Archives départementales

De 1 à 1 000 vues	5 € la vue
De 1 001 à 10 000 vues	0,5 € la vue
De 10 001 à 50 000 vues	0,3 € la vue
De 50 001 à 100 000 vues	0,2 € la vue
De 100 001 à 500 000 vues	0,1 € la vue
De 500 001 à 1 000 000 vues	0,05 € la vue
Au-delà de 1 000 000 vues	0,03 € la vue

3. Films

S'agissant de documents protégés par le droit d'auteur, la fourniture de copies numérisées de films n'est assurée que si les films préexistent sous forme numérique et si les droits patrimoniaux appartiennent au Département ou ont été acquis par le demandeur, à son initiative et à ses frais.

Documents non diffusés sur le site internet des Archives départementales :

2 € le cédérom ou 5 € le dévédérom